



Rapport d'instruction

Dossier ADEME N°: 1228C0067

Dossier OEC/CTC N°: 12_38

Maître d'ouvrage - raison sociale	Syndicat Départemental d'Energie 2A		
<i>Adresse</i>	Hôtel du département - BP 414 - 20 183 AJACCIO Cedex		
<i>CODE NAF</i>			
<i>SIRET</i>	2000 256 17 000 16		
<i>Responsable Légal</i>	M. Jean-Jacques PANUNZI		
Opération	Alimentation photovoltaïque d'une habitation en site isolé (M. Marc POGGI)		
Lieu de réalisation	PIETROSELLA		
Date prévisionnelle de réalisation	mai-12		
CPER 2007-2013	ProDEME (ADEME/CTC)		
Dossier instruit par l'OEC dans le cadre du PO FEDER	non		
Dossier instruit par l'ADEME dans le cadre du Grenelle	non		
Instructeurs :			
ADEME :	LEGRAND Christophe	OEC/CTC :	MONTI Cyrille
Gestionnaires :			
ADEME :	CASAMATTA Marie-Christi	OEC/CTC :	

ADEME		OEC / CTC	
Date de la demande	26/12/2011	Date de la demande	06/04/2012
Date de réception	29/02/2012	Date de réception de la demande	
Date d'accusé de réception	10/04/2012	Date AR du dossier complet	

Date du Comité de Gestion	15/07/2013
----------------------------------	------------

MAITRE D'OUVRAGE

Type de maître d'ouvrage	Public
Dans le cas d'une entreprise, au sens communautaire du terme, l'entreprise est :	
Situation du maître d'ouvrage au regard de la TVA	FCTVA
Financement	Autofinancement

CADRE DE L'OPERATION

Secteur	Non concurrentiel
Dans le cadre d'une opération en secteur concurrentiel, réglementation applicable	Sans objet

MOTIVATIONS DES INSTRUCTEURS

ADEME	Avis favorable. L'opération est conforme à la convention PRODEME 2013 (fiche n° 5).
CTC / OEC	Avis favorable. Ces investissements sont éligibles aux aides CTC-ADEME au titre de la convention PRODEME 2013 et de sa fiche n°5, en effet cette opération permet d'éviter d'augmenter les consommations d'énergie en Corse, sans nuire pour autant au développement économique de l'île, en apportant une solution alternative au raccordement au réseau pour l'électrification rurale.

ANNEXE TECHNIQUE

Contexte :	Dans le cadre du soutien aux opérations d'électrification des écarts, le syndicat départemental d'énergie de la Corse du Sud réalise une électrification par générateur photovoltaïque sur la Commune de Pietrosella. Il s'agit ainsi de permettre l'alimentation en site isolé d'un site pour lequel toute solution d'extension du réseau électrique est rendue impossible par son isolement.
-------------------	--

Lieu de réalisation :	Pietrosella (corse du Sud)
------------------------------	----------------------------

Description technique de l'opération :	<p>Le projet consiste à alimenter l'habitation de M. Marc POGGI sur site isolé. Les caractéristiques de l'installation sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surface : 14 m² orientés plein sud à 35° , - Puissance : 1 960 Wc, - Energie PV produite : 2 245 kWh,
---	--

Indicateurs	ENR : Production énergie finale (kWh/an)	MDE : Energie finale économisée (kWh/an)	Emissions teqCO2/an	Energie primaire économisée (tpe/an)	Energie primaire économisée (tep/an)
	844	SO	1,4	0,45	0,42
Hypothèses	<p><i>1MWh électrique substitué/produit équivaut à 0,765 teqCO2, 0,243 tpe, 0,232 tep</i> <i>1MWh gaz substitué équivaut à 0,223teqCO2, 0,0862 tep (remarque si Gaz réseau + 10% pertes)</i> <i>1MWh fioul substitué équivaut à 0,273teqCO2,0,086 tep</i> <i>teqCO2 : tonne équivalent CO2; tpe : tonne pétrole évitée; tep : tonne équivalent pétrole (Convention)</i></p>				

Contenu du rapport final	<ul style="list-style-type: none"> • Procès verbal de réception de l'installation, • Descriptif du déroulement de l'opération et problèmes éventuels rencontrés, • Quelques photos des capteurs photovoltaïques et des équipements. <p>Le rapport final d'exécution devra parvenir au financeur au moins 45 jours avant la fin d'exécution de la décision.</p>
---------------------------------	---

ANNEXE FINANCIERE

Convention N° 1228C0067

Dossier PRODEME N° 12_38

1 - Coût total de l'opération et détail estimatif des dépenses éligibles

	Coût (€TTC)	Dépenses éligibles à justifier (€TTC)
Postes de dépenses		
Système solaire, avec modules PV, parc de stockage, onduleur et système de régulation	37 446,19	37 446,19
Structure au sol	7 980,34	7 980,34
Mise en service	1 763,64	1 763,64
Local technique	14 698,80	14 698,80
Tranchée	8 527,68	8 527,68
TOTAL	70 416,65	70 416,65
TOTAL après remise 3%	68 304,15	68 304,15

2 - Modalités de calcul de l'aide / Détermination du montant de l'aide

Les aides attribuées s'inscrivent dans le cadre du CPER 2007-2013 et plus particulièrement de la convention annuelle 2013 entre la Collectivité Territoriale de Corse et l'ADEME.

Le maître d'ouvrage récupère la TVA.

2.1 - Détermination du coût admissible (assiette)

Cette opération relève du secteur non concurrentiel. Le coût admissible pour le calcul de l'aide est égal au montant des dépenses éligibles à justifier.

Coût admissible	68 304,15 €
-----------------	-------------

2.2 - Détermination du montant de l'aide

L'aide totale est plafonnée de façon à ce que 5% de l'investissement reste à la charge de l'utilisateur.

Compte tenu des autres financements, l'aide PRODEME maximale s'élève à 19 893,83 €

	Coût admissible (assiette €TTC)	Taux de subvention	Aide ADEME-CTC maximale (en €)
Investissement PV SI	68 304,15	29,13%	19 893,83
TOTAL	68 304,15	29,13%	19 893,83

2.3 - Récapitulatif

	Coût de l'opération (€TTC)	Dépenses éligibles à justifier (€TTC)	Coût admissible (assiette en €TTC)	Aide ADEME (en €)
Investissement PV SI	68 304,15	68 304,15	68 304,15	19 893,83
TOTAL	68 304,15	68 304,15	68 304,15	19 893,83

Pour des facilités de gestion, l'aide est portée en totalité par l'ADEME et a fait l'objet d'un accord du partenaire conformément au dispositif d'aide arrêté en commun avec la Collectivité Territoriale de Corse.

3 - Plan de financement prévisionnel de l'opération

ADEME	19 893,83 €	29,13%
FACE	29 689,92 €	43,47%
SDE2A	10 250,00 €	15,01%
FCTVA	5 059,57 €	7,41%
Usager	3 415,21 €	5,00%
TOTAL	68 304,15 €	100,0%